

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1901)
Heft: 6

Artikel: Rapport de la commission chargée de la question de la couture
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-240517>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3^e Rapport de la commission chargée de la question de la couture.

Mme Ballet présente le rapport suivant :

La commission nommée pour examiner le travail de M^{me} Willy sur le programme de couture a réuni tous ses membres, à une unité près. Un échange d'idées très intéressant et très courtois a prouvé une fois de plus que nous ne devons pas négliger les occasions de discuter, d'un esprit purement pédagogique, les points qui peuvent nous préoccuper. Notre Société fait bonne œuvre quand elle nous encourage à présenter ici nos idées et à les débattre.

Le programme de couture a subi, il y a quelques années, des changements qui devaient le mettre plus à la hauteur des exigences modernes. Il n'est plus question, en effet, de tricoter de longs bas blancs, comme le faisaient nos bonnes grand'mères, de refaire minutieusement la maille sur le point de couture ou sur les diminutions, ni d'aligner des points sur d'interminables coutures et de longs ourlets, quand des machines perfectionnées nous aident à tricoter et à coudre plus vite et si joliment. Il fallait donc donner moins d'importance aux piqûres, aux frôncés, au raccommodage du bas, tandis qu'il s'agissait de développer la confection, la coupe et avec elle le dessin, parce qu'aujourd'hui la couturière, la mère de famille taillent et cousent avec méthode. On n'a plus le patron unique qu'on agrandit d'ici, qu'on rétrécit de là, suivant le sujet à habiller. Tout vêtement est une œuvre d'art de la main de celle qui a su dessiner, calculer, combiner.

Le programme a donc heureusement pris un caractère plus pratique, mais il semble qu'il pourrait être simplifié, et que son application manque peut-être parfois de la méthode qui lui est nécessaire pour donner vite et bien les résultats qu'on en attend. Voilà les deux idées principales que semble éveiller le travail de M^{me} Willy et que la commission a tenu d'étudier.

On a voulu que l'enseignement de la couture soit réparti d'une façon progressive en six années scolaires, mais a-t-on admis en même temps les grands traits d'une méthode raisonnée ? Pour que les résultats de nos différentes classes soient comparables entre eux, à la ville surtout, où l'élève

pas six fois d'une maîtresse à l'autre et où la même année comprend souvent plusieurs classes parallèles, a-t-on adopté une méthode unique, ce qui n'enlève rien de la personnalité de la maîtresse ? Des renseignements détaillés et précis semblent être désirables sur certains points.

En second lieu, il serait peut-être bon que des travaux qui demandent beaucoup de peine de la part des élèves fussent remis à un âge plus avancé. C'est ainsi que l'étude du point de marque devrait plutôt être faite en deuxième année sur canevas à fils séparés deux à deux. Dans cette classe on aurait donc : étude du point de marque le dans sens vertical, dans le sens horizontal, dans le sens oblique et dessin au même point ; et, dans la classe suivante, lettres, chiffres, noms, année. En revanche, le tricotage en rond, à côtes, une maille à l'endroit, une maille à l'envers (une paire de manchettes), pourrait être fait en deuxième année déjà.

Il est très important, en effet, et dans toute branche, de demander des enfants un effort, mais de ne pas risquer une série d'insuccès au début. Ce qui donne tant de peine est souvent une exigence prématurée; en ne voulant d'eux que ce que leur âge peut donner, nous les encourageons et nous leur procurons le véritable plaisir du travail.

Il est désirable enfin que la révision du programme faite sur un morceau unique dans les classes supérieures soit réduite à son minimum, que les confections soient simples et peu grandes afin qu'elles puissent être *entièrement* faites par l'élève, préparées aussi bien que cousues. C'est là que se présentent des divergences notables entre les différentes classes et qu'il importe de s'entendre.

Nous voulons bien que nos fillettes fassent connaissance, à l'école primaire, avec une méthode qui ne livre pas au hasard la coupe et la confection, nous voulons qu'elles sachent qu'on assemble avec intelligence et qu'on bâtit avec soin ; mais l'étendue de notre programme scolaire ne leur permet pas de fournir un objet de lingerie d'un long travail par ses dimensions ou son ornementation. La simplicité, d'ailleurs, n'est-elle pas à enseigner par nos travaux de couture ?

Il serait préférable, au contraire, d'accorder quelques heures au raccommodage d'objets usagés. Nos élèves savent peut-être tailler un tablier mais ne sauront pas le raccommoder.

Enfin, pour exercer utilement la coupe dans les classes supérieures, ne pourrait-on faire préparer là les confections des classes inférieures ?

Remercions, en terminant, M^{me} Willy pour l'occasion qu'elle nous a fournie de discuter de nouveau un programme qui intéresse toutes les sociétaires-dames, nous rappelant ainsi que nous ne pouvons nous reposer longtemps sur ce que nous pensons avoir établi avec soin. La pédagogie, comme toute branche de l'activité humaine, tient constamment en éveil celui qui veut remplir noblement sa tâche.

M^{me} Métral fait ressortir que les modifications demandées par la commission ne portent que sur des questions d'application.

Le rapport de M^{me} Ballet, mis aux voix, est adopté.

4^e Propositions individuelles.

M. Rosier regrette de n'avoir pu assister aux séances de la commission chargée d'examiner les conclusions de M^{me} Métral touchant les examens. Il espère que la question sera reprise plus tard.

En lisant le travail de M^{me} Tissot, M^{me} Ballet a été particulièrement frappée par le passage qui a trait aux classes gardiennes.

M^{me} Tissot tient à ce qu'il soit bien entendu qu'elle n'a visé en aucune façon les fonctionnaires, ceux-ci font ce qu'ils peuvent, mais il est parfaitement compréhensible que l'action sur une collectivité ne peut pas égaler l'action de la famille s'exerçant sur une ou deux individualités seulement.

M. Rosier estime que la question vaut la peine d'être étudiée de près et il exprime le vœu qu'elle soit mise à l'ordre du jour d'une de nos prochaines séances. (Adopté.)

M. Charvoz voudrait que l'élection du comité se fît charge par charge et non pas en bloc. Chacun des membres du comité serait ainsi responsable envers l'assemblée elle-même. M. Charvoz propose que cette question soit tranchée dans la prochaine séance, avant l'élection du Comité.

M. Rosier s'oppose à cette proposition, car il est d'autres points sur lesquels nos statuts demandent à être revisés. Le